



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## créations d'emploi

Question écrite n° 73389

### Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les récentes recommandations du Conseil d'orientation pour l'emploi pour optimiser l'impact de la « croissance verte » sur l'emploi. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à inclure dans le cursus scolaire de tous les élèves une formation aux grands enjeux du développement durable.

### Texte de la réponse

Dans la perspective d'une « croissance verte », les engagements de la France, fixés et précisés par les lois dites lois de Grenelle I et II, appellent des évolutions rapides et de grande ampleur et nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs. En exprimant son souci de voir tous les élèves formés aux grands enjeux du développement durable, le Conseil d'orientation pour l'emploi souligne l'importance des choix opérés par l'éducation nationale dans le cadre de la généralisation de l'éducation au développement durable (EDD). En effet, il s'agit moins d'inclure dans le cursus scolaire un module d'enseignement sur ce thème, parmi d'autres, que de viser une approche globale des situations et problématiques liées au développement durable, dans toutes ses dimensions environnementales, économiques, culturelles et sociales. En ce sens, la mise en oeuvre de l'éducation au développement durable repose sur les enseignements dispensés à tous les niveaux. Inscrite dans le socle des connaissances et des compétences, une première approche s'effectue, dès le cycle des approfondissements de l'école primaire, lorsque les élèves déoeuvrent des notions comme celles de biodiversité, de ressources, ou bien de prévention... Dans la logique de la démarche engagée, les nouveaux programmes scolaires, au fur et à mesure de leur réécriture, intègrent explicitement l'éducation au développement durable. À propos de thèmes tels que la nourriture, l'eau ou l'énergie, on soulignera, à cet égard, la complémentarité des approches des programmes de géographie, de sciences de la vie et de la Terre, des sciences physiques et chimiques qui sont entrés en application en classe de seconde du lycée général et technologique à la rentrée. Chaque discipline permet d'interroger le concept dans sa complexité et d'éclairer l'importance et la diversité des enjeux qu'il soulève en termes de choix raisonnés et solidaires. Comme le souligne l'introduction du programme de géographie, le « développement durable apparaît ainsi comme une autre façon de lire le monde, de le penser et de le gérer ». Transversale, l'éducation au développement durable ne se limite pas aux enseignements. La circulaire no 2007-077 du 29-3-2007, « Éducation au développement durable Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD) », concerne aussi le fonctionnement même des établissements. Ces derniers peuvent désormais entrer en démarche globale de développement durable (E3D) et par le biais de leur projet d'établissement intégrer les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, la vie scolaire, les actions éducatives et la gestion durable, en un tout cohérent. Les expérimentations de l'E3D ont ainsi cédé la place à une diffusion toujours plus soutenue. Plusieurs centaines d'établissements sont désormais concernés. À l'échelle académique, plus d'une dizaine de conseils régionaux ont signé une convention de développement durable avec les rectorats. Le 21 septembre 2010, enfin, la DGESCO et le Commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ont signé un accord-cadre de coopération afin de faciliter

leurs travaux commun pour soutenir la formation, la production de ressources pédagogiques et les actions académiques. de même, le ministère est très engagé dans le plan national de mobilisation des métiers et des formations de la croissance verte, lancé par le ministère du travail, des relations sociales et de la Solidarité ainsi qu'il l'est dans le plan national d'adaptation au changement climatique et dans les travaux de renouvellement de la Stratégie nationale pour la biodiversité. S'agissant de l'impact des enjeux de développement durable sur les diplômes professionnels, le ministère de l'éducation nationale avait notamment commandité, fin 2008, une étude sur le thème « Développement durable, gestion de l'énergie : évolutions et conséquences sur l'offre de diplômes ». Les conclusions de cette étude sont convergentes avec celles du Conseil d'orientation de l'emploi ainsi qu'avec les conclusions des comités de filière de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte qui s'est tenue le 28 janvier 2010 ; peu de nouveaux métiers émergent, et dans la plupart des métiers existants, les compétences de base ne changeront pas. Pour autant il peut être nécessaire de développer des compétences et connaissances complémentaires spécifiques et adaptées aux métiers et aux types d'intervention. Ce travail de renforcement et d'explicitation est d'ores et déjà engagé : dès la fin de l'année 2010, des modifications des référentiels ont été proposées pour les diplômes de l'électricité et de la maintenance automobile, avant ceux de l'énergétique et du bâtiment. D'autre part, différentes filières (hygiène-environnement, industries de procédés, tourisme...), dont la rénovation est en cours intègrent d'ores et déjà dans leur cahier des charges le renforcement de la dimension développement durable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73389

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 2010, page 2560

**Réponse publiée le :** 26 avril 2011, page 4287